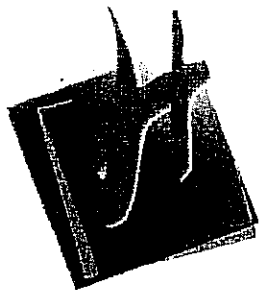


R E P O N S E
D E
M. Michel BARTEL



CENTRE HOSPITALIER
HENRI GUERIN

Pierrefeu

Chambre Régionale des Comptes
Provence - Alpes - Côte d'Azur

du 24 AOUT 2009

N° 1852
Courrier Arrivée

Pierrefeu-du-var le 14 août 2009

Monsieur SCHWERER
Président
Chambre Régionale des Comptes
Provence Alpes Côte d'Azur
17 rue Pomègues
13295 MARSEILLE CEDEX 08

LE DIRECTEUR

OBJET : gestion du Centre Hospitalier Henri GUERIN de Pierrefeu – réponse au rapport définitif

Nos réf. : dir-MB/MJP N° 256

Vos réf. : greffe/IC n°1640 – courrier du 30.07.09

Monsieur le Président,

Par correspondance datée du 31 juillet 2009 vous m'avez transmis le rapport d'observations définitives sur la gestion du Centre Hospitalier Henri GUERIN de Pierrefeu-du-Var pour la période 2002 à 2007.

Je vous confirme par la présente la réponse que j'ai formulée par mon précédent envoi du 12 mars 2009 ; sous réserve du point 6.2 du rapport (pages 41 à 43) concernant la banque des patients.

Je prends acte des observations de la Chambre relatives aux modalités de retrait de fonds des patients. L'établissement se conformera strictement à ces observations et mettra en place de manière définitive au 1^{er} septembre 2009 une nouvelle organisation qui prohibera toute immixtion du personnel soignant dans le maniement des fonds des malades dont la gestion est confiée au régisseur d'avances.

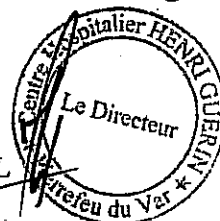
Il vous sera rendu compte de la procédure mise en œuvre.

S'agissant des mandats de reconstitution de l'avance du régisseur, j'observe que vous avez maintenu votre remarque dans le rapport définitif ; en conséquence, je me propose de réévaluer cette question avec le receveur à son retour de congés. Je ne manquerai pas de vous faire retour des conclusions de cet échange.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur,

Michel BARTEL



Copie : Mr le receveur du CH Henri GUERIN

QUARTIER BARNENQ - 83390 PIERREFEU DU VAR

TÉL. 04 94 33 18 00

FAX 04 94 28 28 12

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement au Directeur